

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des collectivités Locales

Montauban, le 21 JAN. 2020

Affaire suivie par :

Corinne ALIAS pour la dotation forfaitaire communes,,
dotations d'intercommunalité et de compensation des EPCI,
dotations forfaitaire, de compensation et minimale du département
Tél : 05.63.22.82.36 - corinne.alias@tarn-et-garonne.gouv.fr
Jennifer TOURCHER pour la DSU
Tél : 05.63.22.82.37 - jennifer.tourcher-nicolas@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le préfet de Tarn-et-Garonne

à

Monsieur le président du conseil départemental
Mesdames et Messieurs les maires des communes
de Tarn-et-Garonne
Mesdames et Messieurs les présidents des
établissements de coopération intercommunale à
fiscalité propre du département de Tarn-et-Garonne

Objet : Versement des acomptes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2020.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales vient de me demander de procéder au versement des acomptes de la DGF 2020. Ils feront désormais l'objet de cinq versements, de janvier à mai.

Le versement de l'acompte pour votre collectivité au titre de l'année 2020 correspond au douzième du montant notifié en 2019 de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour les communes, de la dotation d'intercommunalité, de la dotation de compensation pour les EPCI, de la dotation forfaitaire, de la dotation de compensation et de la dotation minimale pour le département. Le premier acompte sera versé dès le 25 janvier, puis les 20 février, 20 mars, 20 avril et 20 mai prochains.

Le montant attribué à chaque collectivité au titre de la DGF 2020 sera mis en ligne comme les années précédentes sur le site internet de la DGCL www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr.

La notification des attributions DGF sera cette année encore effectuée par arrêté ministériel publié au Journal Officiel. Dès lors, les versements mensuels seront adaptés en fonction des montants définitifs notifiés.

Le préfet,



Pierre BESNARD